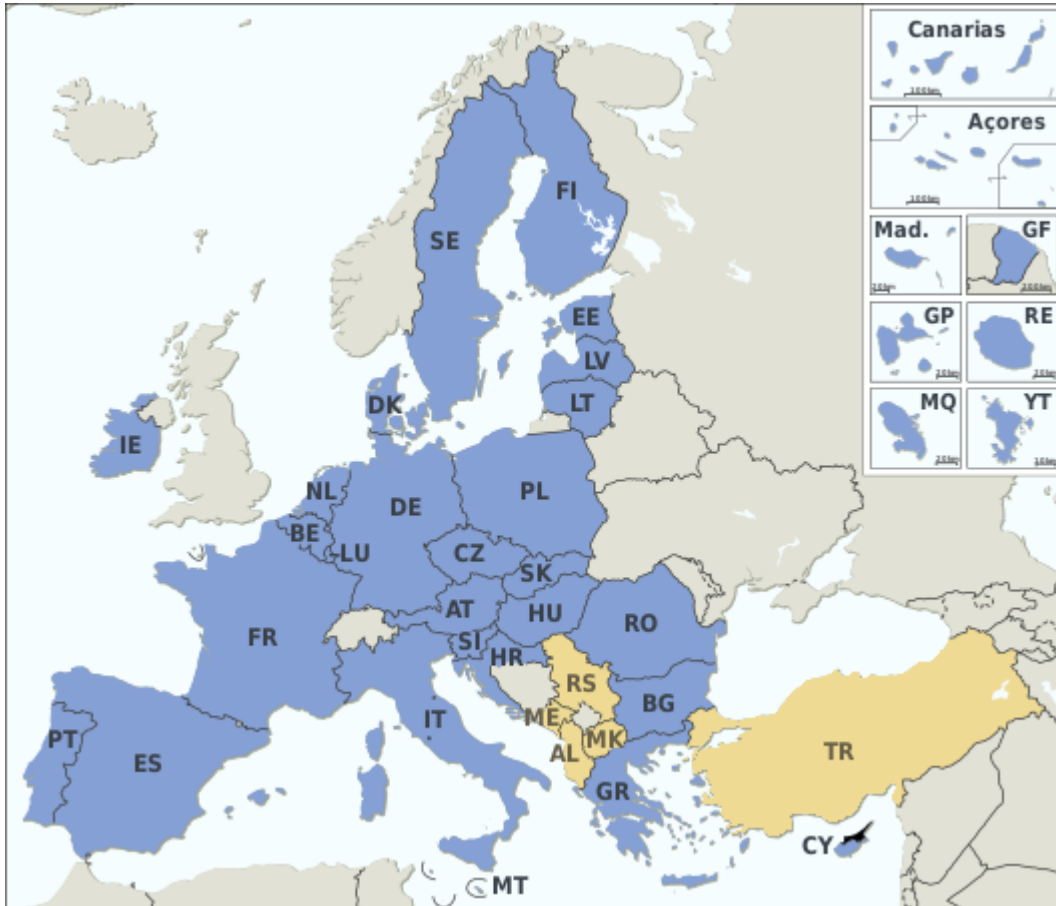
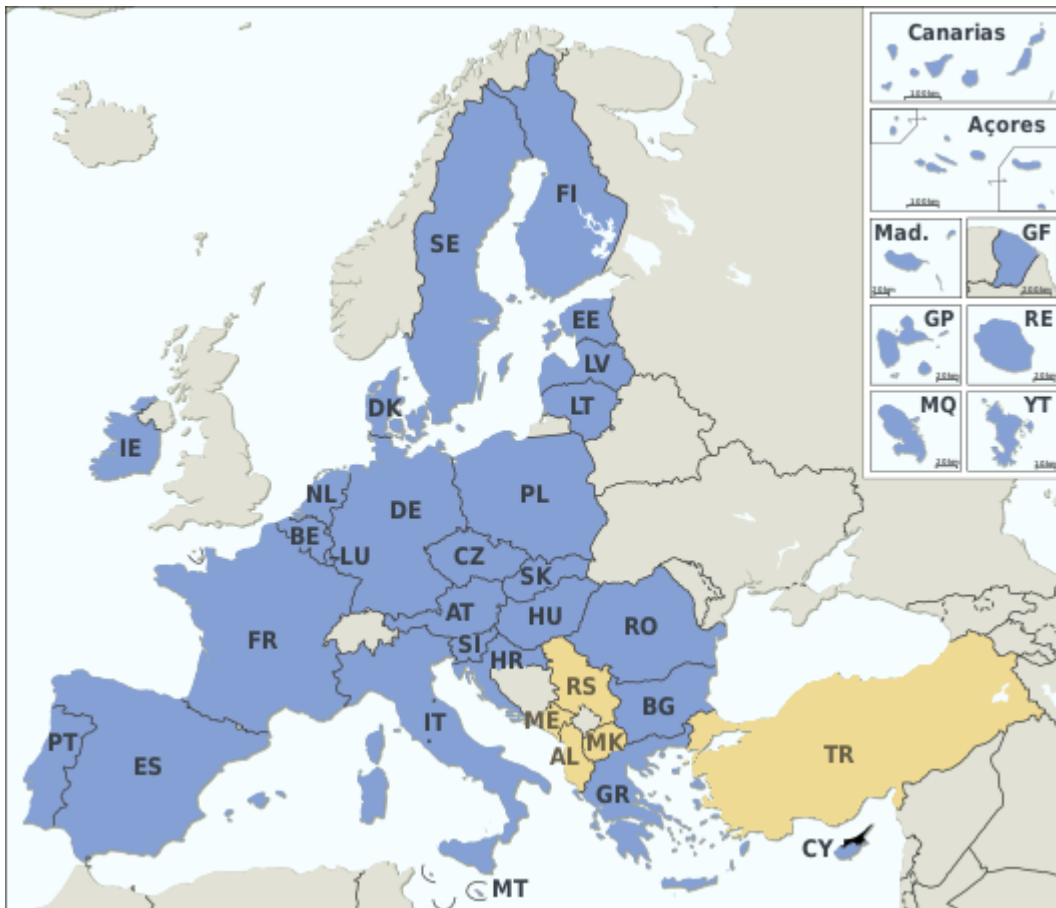


Contourner le droit européen ? Quand on veut, on peut !

écrit par Christine Tasin | 25 avril 2022





Le Danemark est certes un petit pays mais ses dirigeants sont et habiles et soucieux de leur souveraineté, nonobstant leur appartenance à l'UE.

D'un côté vous avez les européistes immigrationnistes fous à la Macron qui vous disent que l'UE leur interdit de gérer l'immigration comme ils le voudraient et des pragmatiques honnêtes, eux, comme le Danemark, qui se garde bien de demander son avis à Der Leyen avant de négocier avec le Rwanda un accord pour y envoyer ses demandeurs d'asile !

Et cela grâce à une dérogation aux traités européens ! Mais oui, c'est possible ! Il suffit juste de les négocier, de ne pas se dégonfler... l'UE n'a pas intérêt à ce que d'autres pays suivent le modèle du Royaume Uni ! Alors, si Macron voulait... il ferait comme le Danemark et il obtiendrait la lune, d'autant plus que sans la France, l'UE n'existerait plus !

IMPOSSIBLE DE CONTOURNER LE DROIT EUROPÉEN, VRAIMENT ?

Ces dérogations aux traités européens que le petit Danemark a

su négociier pour préserver sa liberté souveraine

Alors que la campagne présidentielle française s'est beaucoup jouée autour de la question du droit européen et de ce qu'il empêcherait en matière de contrôle de l'immigration, le Danemark négocie un accord avec le Rwanda pour y envoyer ses demandeurs d'asile grâce à une dérogation aux traités européens.

Certes, dans un premier temps, la commission européenne a dit « niet ». Ce n'est pas possible, les règles européennes l'interdisent et le nouveau pacte sur l'immigration et l'asile rendent ce genre d'arrangements entre amis est impossible.

Sauf que... le Danemark n'est pas soumis aux règles européennes communes ! En vertu du Protocole 22 du Traité de Lisbonne, non seulement le Danemark a droit à une dérogation notamment par rapport aux règles relatives au droit d'asile mais, en sus, il n'est ni soumis à la jurisprudence de la Cour de Justice ni tenu de participer à l'euro, ni à la politique de défense européenne... C'est pour cela que le Premier Ministre danois a prévu un referendum en juin pour demander au peuple danois s'il est d'accord pour participer à la guerre en Ukraine !

Que d'avantages au Danemark ! Ce sont les seuls qui, dans l'UE ont rendu quasiment impossible pour les autres citoyens de l'UE l'acquisition d'une résidence secondaire dans leur pays.

Il faut dire que les dirigeants danois sont bien les seuls à avoir négocié et pour la ratification du traité de Lisbonne et pour celle du traité d'Amsterdam, et pour l'application de Dublin III.

Le Danemark est donc infiniment plus libre, à l'intérieur de l'UE, que nous...

Et d'autres pays ont su eux aussi négocier des exceptions/exemptions. L'Irlande sur l'espace Schengen (dont elle ne fait toujours pas partie) quand elle a dit non au Traité de Nice ; la Pologne sur la Charte des « droits

fondamentaux » lors des négociations sur le Traité de Lisbonne...

Mais si on avait un Zemmour à notre tête, le bougre négocierait à son tour, même a posteriori des exceptions, qui lui seraient accordées sauf à le voir entamer une procédure de Frexit qui les rend fous de peur ! En effet, il est toujours possible, notamment au moment de la négociation d'un nouveau traité, de marchander sa signature en revenant en arrière sur d'autres traités ou engagements.

L'UE ne peut pas se permettre de perdre la France, alors si on voulait on pourrait retrouver toutes nos libertés fondamentales sans avoir besoin de quitter l'UE...

Mais bon, pour Zemmour il va falloir attendre encore un peu... sans doute bien moins de 5 ans.